

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAU
Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Avis essentiel.

Depuis quelques jours il se vend, dans les rues de Lyon, un nouveau journal de Paris du nom de *La Liberté*. Un grand nombre de citoyens, qui croyaient se procurer le journal du même nom du département du Rhône, ne se sont aperçus de leur erreur qu'après l'acquisition, qui ne remplissait pas leur but.

Nous croyons, en conséquence, devoir recommander aux citoyens qui tiennent au journal la *Liberté* de Lyon, de ne pas s'en tenir à la reconnaissance du titre, dont l'apparence, au premier abord, est la même que celle de son homonyme de Paris, mais de bien s'assurer que la feuille contient son second titre *Journal de Lyon*.

Lyon, 28 avril.

De l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale! Ces mots sont aujourd'hui sur toutes les lèvres; chacun attend avec une vive impatience l'heure où l'on proclamera les noms des représentants de la nation. Le pays entier est profondément ému. Il sent toute la grandeur de cette situation sans précédent, et, dans le résultat du dépouillement qui s'opère au moment où nous écrivons, il sait que reposent ou la prospérité, ou de nouvelles et plus terribles secousses révolutionnaires. Il interroge avec anxiété l'esprit des partis, leurs forces et leurs espérances; il se demande, enfin, si la France s'est engagée sans retour dans la voie du progrès, et si les menées des factieux, des réactionnaires, des socialistes, n'entraveront pas le développement régulier, pacifique et complet des principes démocratiques.

Pour nous, l'avenir nous apparaît sans éventualités menaçantes. L'Assemblée nationale, il est vrai, sortie d'un scrutin hâtif, œuvre de hasard si nous pouvons nous exprimer ainsi, se ressentira de son origine au début de ses séances. Mais les éléments disparates, hétérogènes dont elle sera composée, se fondront rapidement. L'intelligence, le dévouement éprouvé, la science et l'expérience politiques, la parole éloquente des hommes supérieurs qui seront entrés à la Constituante, agiront puissamment sur la masse des députés; les soldats éliront leurs généraux, les généraux choisiront leurs bannières, et alors, seulement, commenceront, sur le terrain aplani et débarrassé, ces discussions solennelles qui retentiront dans toute l'Europe attentive.

Ce travail d'enfantement est inévitable. Espérer, dans l'Assemblée nationale, surtout au début de ses travaux, l'unité absolue de sentiments, d'idées, de principes: espérer que

neuf cents hommes marcheront d'un pas égal, uniforme, à la conquête des réformes attendues, à la rénovation sociale que nous demandons, c'est rêver l'impossible; et quel que soit le patriotisme de nos représentants, on ne saurait en attendre tant d'abnégation et le sacrifice complet des individualités.

Toutefois, il est d'impérieuse nécessité qu'au dessus de ces individualités, quelque fortes, quelque grandes qu'elles soient, domine l'amour ardent, sincère de la patrie. Il faut que les esprits les plus éminents s'effacent, s'annihilent devant l'intérêt général; il faut que le moi disparaisse absolument en face des problèmes qui touchent directement au cœur de la France.

Là est le péril! L'histoire est féconde en enseignement sur cette question brûlante. Ses pages attestent à chaque ligne l'empiètement sacrilège, l'usurpation coupable des hommes auxquels les peuples avaient confié la direction momentanée de leur fortune. Leurs noms jalonnent le passé de distance en distance, comme pour avertir les générations actuelles de l'imprudence des générations précédentes.

Déjà, quelques anatomistes empressés ont promené leur scalpel sur l'Assemblée nationale. Ils ont affirmé qu'ici seraient les Girondins, plus bas la Plaine, à côté des Montagnards, plus haut, au sommet le plus élevé, les chefs de toutes les écoles socialistes, phalanstériens, icariens, communistes, etc... Ils vous diront les qualités distinctives de chacun des chefs, le nombre, l'énergie, le talent des combattants rangés sous leurs ordres. Ils vous instruiront, enfin, de leur but, des moyens à employer pour l'atteindre, et de l'époque précise où leurs opinions surgiront victorieuses.

Nous confessons naïvement notre ignorance en cette grave matière. Les données que nous avons pu recueillir par l'étude des hommes et des choses, ne nous conduisent que lentement vers les horizons inconnus. Nous sommes loin de ces découvreurs intrépides que l'insuccès de leurs prophéties n'a jamais découragé. Nous pensons qu'aujourd'hui la patrie traverse une époque difficile, une mer couverte d'écueils, que les pilotes intelligents et dévoués ne lui feront pas défaut, et que, si le port apparaît très confusément encore dans les brumes lointaines, aucun de nous ne doit désespérer d'y pénétrer tôt ou tard. Le sentiment national grandira, nous en sommes convaincus, avec le danger: l'Assemblée constituante sera rigoureusement soutenue, appuyée dans sa tâche rude et laborieuse, par l'indulgence ou la reconnaissance publiques. Ses erreurs lui seront pardonnées sans hésitation, ses succès rencontreront d'unanimes applaudissements. Le salut de tous est dans cette union intime du pays avec ses mandataires.

L'Assemblée nationale accepte, disons le sans cesse, les travaux les plus pénibles et une immense responsabilité. C'est la cause des peuples qui va s'agiter à la tribune française, et chacun d'eux subira nos fautes et nos erreurs. Nos

députés sont les députés du monde. Les idées républicaines doivent sortir triomphantes de cette épreuve difficile, ou bien l'Europe recule dans sa route, comme, aux temps barbares, reculait la civilisation, si le christianisme n'eût survécu au naufrage du grand empire romain. La République doit s'établir définitivement sur notre sol, et démentir la prophétie de lord Brougham, qui répétait, il y a peu de jours:

« L'étude et l'expérience m'ont amené à cette conclusion, « que la liberté n'est pas une plante qui puisse fleurir dans « une république! »

Représentants de la nation française, c'est à vous de relever ce gant que nous jette au visage l'orgueil britannique: c'est à vous de prouver que ces principes, *liberté, égalité, fraternité*, sont aussi faciles à réaliser qu'admirables de précepte, et dans cette mission, nous vous soutiendrons tous avec la dernière énergie jusqu'à l'heure du triomphe, car le dogme de la souveraineté populaire est aussi vrai, aussi fécond, aussi juste qu'il est impérissable et sacré!

V***

Hier, de huit heures à onze heures du soir, de tous les points des quais du Rhône, du côté de la ville, on remarquait le Jardin d'Hiver resplendissant de clartés dont la brillante projection lumineuse s'élevait dans l'espace. Une musique harmonieuse et martiale portait au loin les échos de nos chants de guerre et de liberté. Le dôme étincelant de cette délicieuse oasis avait peine à contenir les élans fraternels d'une charmante fête de famille.

Les officiers de la garde nationale des Brotteaux avaient improvisé l'offre d'un punch aux officiers des corps de l'armée, infanterie et cavalerie, stationnés à la Guillotière. Infanterie légère, lanciers, infanterie de ligne, dragons, garde nationale, tous se confondaient avec la même effusion, la même sincérité dans ce culte commun de la religion de tous les Français, le saint amour de la patrie.

Le général Gémeau, que la garde nationale du Rhône aime déjà de toute l'affection qu'un noble caractère sait facilement conquérir, avait bien voulu prendre part à cette expansive réunion, à laquelle assistait aussi M. le maire de la Guillotière. Le général Gémeau, dans quelques paroles aussi simples que chaleureuses, seule éloquence du cœur, a dignement résumé, encore une fois, les sentiments qu'il a si bien exprimés dans l'ordre du jour du 22 avril, qui a fait vibrer tous les cœurs de nos miliciens: il a été reçu et fêté comme un père.

On l'a vu à Paris, la grande famille française, soldats et citoyens, ne demandait qu'une occasion pour se réunir: et, se réunir, c'est s'entendre et s'aimer. Merci, mille fois, à la garde nationale des Brotteaux d'en avoir donné le prélude et le signal à celle de Lyon.

Sous cette réunion fraternelle de l'armée et de la garde

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 28 avril 1848.

AGIB.

(Suite. — Voir les numéros des 27 et 28 avril.)

Hadgi le pressa dans ses bras, et au même moment une musique délicieuse se fit entendre, des esclaves apportèrent une petite table chargée de confitures et de flacons de vin de Shiras, et M. de Nérès, ou, pour mieux dire, Agib, car il ne porta plus que ce nom, goûta aux conserves de roses et aux gâteaux de jasmins dont se nourrissent les enfants du prophète, et que les sultanes préparent elles-mêmes de leurs belles mains; il but le vin de Shiraz. A mesure que le verre se vidait dans les mains d'Hadgi, Agib voyait le front du musulman s'éclaircir et le sourire revenir sur les lèvres du père d'Aischah.

— Agib, lui disait Hadgi, voici un anneau sur lequel sont gravés les mots mystérieux que Dieu enseigna autrefois à Salomon pour le rendre fort et puissant; prends cet anneau, je te le donne, il est à toi.

Et Agib passait l'anneau à son doigt.

— Agib, ajoutait Hadgi en détachant l'aigrette de diamants qui brillaient sur son turban, voici une aigrette qui a appartenu à la sultane Validé; elle s'en parait tous les vendredis, lorsque enfermée dans sa boîte de velours, ses eunuques la portaient à la mosquée; la sultane en a fait cadeau à mon

père, qui me l'a donnée le jour de la naissance d'Aischah; prends cette aigrette, je veux que lorsque nous serons à Stamboul, elle orne ton turban, afin que tout le monde sache que tu es mon fils bien-aimé.

Hadgi entr'ouvrit sa robe de brocart et tira de son sein un chapelet en bois de sandal:

— Ceci, dit-il en montrant au jeune homme les grains du chapelet, sera plus précieux pour toi que les diamants et toutes les perles du monde. Regarde bien chaque grain a touché le tombeau du prophète, et ce qui va remplir ton cœur d'amour et de joie, ce chapelet a été porté par Aischah depuis son enfance.

Agib, qui était déjà galant comme un Turc, baisa le chapelet de sandal et le mit dans son sein. Hadgi embrassa son gendre, appela ses esclaves et fit revêtir Agib d'une robe d'honneur.

— Permettez, dit M. de Nérès, quand on voulut le dépouiller de son habit pour l'habiller à l'orientale; permettez, vous voulez me faire un des hommes les plus riches de la terre, je ne demande pas mieux, mais je ne veux jamais oublier combien j'ai été pauvre; quitter Marseille pour Stamboul, je le veux bien, mais que je puisse emporter mon vieil habit, mon épée et mon chapeau à plume.

On fit un paquet des hardes de M. de Nérès, on éteignit la lampe d'or, et tous les apprêts du départ se firent avec autant de secret que de promptitude. Hadgi reprit l'habit commun avec lequel il parcourait le port et les rues de Marseille; le vieux Maure sembla se multiplier pour donner des ordres et charger les esclaves. Toute la maison était pleine de serviteurs dont Agib n'avait pas soupçonné l'existence et qui paraissaient sortir de dessous terre:

Une heure avant le lever du jour, Hadgi dit à son gen-

dre:

— Allons, mon fils, viens, suis-moi et dirigeons-nous vers le port, où une barque nous attend.

— Une barque! dit Agib.

— Oui, une barque qui nous conduira vers le vaisseau du sultan.

— Très bien, dit Agib, mais Aischah, mais mon épouse, cette jeune fille que je dois délivrer du démon Eblis qui s'est emparé d'elle.

— Aischah, répondit Hadgi, est déjà à bord du vaisseau qui nous mènera à Stamboul. Dès qu'elle a su que tu consentais à l'épouser, Eblis a paru s'éloigner d'elle, les lèvres d'Aischah se sont sur-le-champ colorées et ses yeux ont brillé d'un vif éclat... Viens, mon fils, partons.

Hadgi prit Agib par le bras: ils sortirent de la maison mystérieuse où le jeune homme avait été introduit quelques heures auparavant, et se dirigèrent vers le port. Au moment où M. de Nérès allait mettre le pied dans une chaloupe, sur laquelle flottait l'étendard du prophète, une voix amie l'appela:

— Julien! Julien! lui dit-on.

Agib tourna la tête, et il vit... Mlle Rose Bernard.

Pour expliquer la venue de Mlle Rose Bernard sur le port de Marseille à une heure où les jeunes filles sont ordinairement dans leur lit, à moins qu'elles n'aient été au bal, il est nécessaire de revenir un peu en arrière.

Quand M. de Nérès eut quitté la maison de M. Bernard, Mlle Rose demeura seule avec son père, et, désespérée du refus que venait d'essuyer celui qu'elle aimait, elle usa de sa qualité de fille unique pour tenter de fléchir le vieillard et lui faire changer de sentiment. Elle se jeta de nouveau à ses pieds, elle pleura, elle sanglota, elle dit que M. de Nérès lui

nationale, il n'y a que profit pour l'ordre et respect pour la liberté, et gloire pour la République. Sans elle il n'y a qu'anarchie et que honte pour la patrie. Que tous le sachent et le retiennent.

Merci au brave général Géméau de l'avoir si énergiquement proclamé. A nous, maintenant, à le remercier dimanche par l'unanimité de nos acclamations, et de lui promettre qu'il nous trouvera en toutes circonstances pénétré de ses principes et de nos devoirs.

M. M.

Le dépouillement des votes se poursuit avec ordre dans toutes les villes d'où nous avons reçu des informations. Nulle part le travail n'est terminé, en sorte qu'on en est encore aux conjectures. A Paris, dans chacune des sections, on généralise le résultat final d'après celui de ces sections respectives, et, selon les renseignements qui nous parviennent, on est porté à espérer, par aperçu, que M. Lamartine et les membres du gouvernement, autour desquels se groupe l'opinion républicaine modérée, obtiendront une majorité considérable, de manière que, dès à présent, leur élection peut être considérée comme assurée.

Dans la septième section du deuxième arrondissement de Paris, où il y avait 713 votants, voici, par exemple, comment les voix se sont réparties sur les 34 élus de cette section :

MM. Lamartine 686 voix, — Dupont (de l'Eure) 643, — F. Arago 640, — Armand Marrast 640, — Garnier-Pagès 639, — Marie 628, — Bethmont 606, — général Duvivier 588, — Béranger 564, — F. de Lasteyrie 548, — Berger 541, — Carnot 528, — Crémieux 526, — Wolowski 524, — Peupin 503, — Cormenin 483, — Cavaignac 481, — Schmith 479, — Vavin 477, — Buchez 447, — Corbon 443, — Coquerel 442, — Goudchaux 411, — Bastide 373, — Perdignier 370, — Moreau 338, — Pagnerre 332, — général Changarnier 329, — Garnon 321, — Recurt 316, — Guinard 292, — Jouvencel 286, — Velu 266, — et Pascal 264.

On sait que la liste du département de la Seine comprend 54 noms. — Voici maintenant les noms des candidats qui ont obtenu le plus de voix après les élus : Victor Hugo 254, — Boissel 225, — Caussidière 213, — Lacordaire 177, — Ledru-Rollin 160, — Halevy 161, — Weil 155, — Emile Girardin 128, — Albert 119, — D'Alton-Sithée 110, — Louis Blanc 109, — Petit 109, — Flocon 96, — Barbès 80, — Flotte 18, — Blanqui 12.

On le voit, les démagogues, dans cette section, sont écartés, à une immense majorité, de la représentation nationale.

Voici la récapitulation des candidats réunissant, jusqu'à ce moment, le plus de suffrages dans les dépouillements qui sont connus dans le département des Bouches-du-Rhône :

1. Barthélemy, maire.	37,578
2. Lamartine.	52,624
3. Ollivier.	29,070
4. Berryer.	27,743
5. Sauvaire Barthélemy.	21,688
6. Astouin.	19,928
7. Cormenin.	17,275
8. Lacordaire.	17,530
9. Laboulle.	16,820
10. L. Reybaud.	13,483

FÊTE DU CHAMP-DE-MARS.

De toutes les solennités destinées à inaugurer la nouvelle ère républicaine, la plus imposante sera, sans contredit, celle qui est indiquée, pour le 4 mai, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Quelques parties du programme, dont nous tracerons une esquisse rapide, ont un caractère tout à la fois grandiose et pittoresque :

Sur la ligne des boulevards seront échelonnés 32 édifices légers, sortes de reposoirs sous lesquels seront exposés les produits les plus remarquables des diverses branches du travail. Chacun de ces édifices, entouré de jeunes filles, servira de lieu de réunion aux délégués des corps d'état désignés par le sort pour transporter les produits de toutes les industries au Champ-de-Mars.

Dans la rue ci-devant Royale stationneront les délégués de la garde nationale à cheval formant la tête du cortège.

Viendront ensuite :

- Les membres du Gouvernement provisoire ;
- Les représentants de l'Assemblée constituante ;
- Les délégués des départements ;
- Les députations des ministres des différents cultes ;
- Les délégués des ouvriers ;
- Les corps savants des Cours et Tribunaux.

Sur la place de la Madeleine on verra un char attelé de quatre paires de bœufs aux cornes dorées et ornées de bandelettes. Ce char, d'une forme simple et rustique, portera d'abord trois arbres : un chêne, un laurier et un olivier, symbole de force, d'honneur et d'abondance ; puis une charrue au milieu d'un groupe d'épis, de fruits et de fleurs ;

Autour du char un chœur composé de jeunes filles, élèves du conservatoire de musique, chantera des hymnes patriotiques.

Derrière le char, les orphéonistes alternent avec l'autre chœur.

Les piédestaux du pont d'Iéna seront surmontés de statues représentant l'Agriculture, l'Industrie, la Marine, l'Armée de terre.

A l'entrée du Champ-de-Mars s'élèveront deux colonnes ou pyramides surmontées des drapeaux nationaux des peuples qui ont conquis la liberté.

Sur la colonne de droite seront inscrits les noms des villes révolutionnaires d'Allemagne et d'Italie ; au pied s'élèveront trois figures, la France, l'Allemagne et l'Italie, se donnant la main.

Autour et au pied de la colonne de gauche se dresseront les figures allégoriques de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, se donnant aussi la main.

An-dessus de ces figures et sur la même colonne seront inscrits les noms des quatre-vingt-six départements.

Deux chœurs, l'un d'orphéonistes, l'autre de femmes, accompagnés par des orchestres, salueront de leurs chants chacune des sections du cortège à son entrée dans l'enceinte du Champ-de-Mars.

Le char symbolique, le clergé catholique, les ministres des différents cultes, les membres du Gouvernement provisoire, les représentants de l'Assemblée constituante, les délégués des ouvriers, de l'armée et de la garde nationale, les corps savants, cours et tribunaux, prendront le centre du Champ-de-Mars.

Les travailleurs, l'armée et la garde nationale en masse suivront les allées latérales, où seront placées quatre rangées de tentes surmontées de flammes et banderolles, et seize monuments destinés à recevoir les chefs-d'œuvre des travailleurs.

A l'extrémité du Champ-de-Mars, devant l'école militaire, s'élèvera une vaste construction, espèce de forum en hémicycle, contenant de vastes gradins, disposés de manière à former un immense amphithéâtre embrassant tout le pourtour.

Le centre du Champ-de-Mars sera marqué par une statue de 8 à 10 mètres de hauteur, représentant la République française.

Le piédestal de cette statue sera assis sur une large base circulaire disposée en gradins, où l'on montera par quatre escaliers offrant à leur entrée deux lions de proportion colossale aux armes de la Ville de Paris et des principales villes de France, et surmontés du symbole de la fraternité.

Autour du socle de ce monument, on réunira les drapeaux et les bannières des travailleurs en un vaste et imposant faisceau, de sorte que la figure de la République s'élèvera au milieu de ce groupe, symbole de force, d'union et de travail.

Cinq salves d'artillerie et des chants patriotiques exécutés par deux grands orchestres placés au centre des faces latérales annonceront le commencement de la cérémonie.

Au même moment un ballon pavoisé aux couleurs nationales, s'élancera dans les airs ; et les tentes placées sur 4 rangs autour du Champ-de-Mars s'ouvriront et laisseront voir des tables toutes servies : les toiles s'étendant par un appareil de cordages, disposés à cette effet, s'uniront de manière à former

heureusement pour M. Bernard, lui épargner tous ces soucis.

Tandis que le vieux marchand cherchait à se défaire du beau Marseillais, sa fille, de son côté, songeait à se rapprocher de lui ; elle se mit au lit comme le lui avait ordonné son père, elle reçut la visite du médecin et promit de suivre ses ordonnances. Trompant tout le monde par cette apparence de raison et de tranquillité, elle attendit le milieu de la nuit, se leva quand elle crut son père endormi, et sortit facilement de la maison ; elle se dirigea vers la demeure de M. de Nérès ; c'était elle qui voulait l'enlever, qui voulait vaincre tous ses scrupules et faire un éclat qui forcerait son père à la marier : si le vieillard résistait, eh bien ! elle vivrait avec M. de Nérès, pauvre, mais heureuse. L'amour se fait mille illusions, il croit à sa durée, il croit qu'il peut se suffire à lui-même : Mlle Rose avait toutes les illusions de l'amour. Elle frappe à la porte de M. de Nérès, et n'obtient point de réponse ; elle frappe de nouveau, même silence. Alors mille pensées fâcheuses, mille idées funestes remplirent la tête de la pauvre jeune fille ; elle craignait que M. de Nérès, désespéré des refus de son père, n'eût mis fin à ses jours, qu'il n'eût été se jeter dans la mer, ou qu'il ne se fût percé de son épée. Mlle Rose pensait qu'un jeune homme amoureux et pauvre, auquel on refuse l'objet de son amour, doit nécessairement s'abandonner à son désespoir. Hélas ! tandis que, dans la rue déserte et solitaire, la fille du joaillier avait ces craintes, du reste assez naturelles, M. de Nérès, quoique très amoureux, venait, au moyen d'une distinction subtile, de passer un compromis avec sa conscience, il recevait des aigrettes, buvait du vin de Schiraz et négociait un mariage !

Mlle Rose passa ainsi deux heures dans l'attente et l'inquiétude, lorsqu'avant le jour une porte s'ouvrit à deux pas

un immense velum qui abritera tous les convives.

A neuf heures du soir un feu d'artifice sera tiré sur le pont de la Concorde.

A la même heure un autre feu représentant la prise de la Bastille, se tirera au Champ-de-Mars même.

Cette fête sera grande comme toutes les solennités populaires, et le 4 mai éclipsera sans doute le 20 avril ; par ce ne sera pas seulement Paris et la banlieue qui prendront part à cette fraternisation, mais un grand nombre d'habitants des départements et d'étrangers qui pourront se convaincre par le témoignage de leurs yeux que la République n'a pas à craindre pour l'ordre ou la sécurité générale, même au sein de manifestations gigantesques qui mettent tout en mouvement, vers un même point, des masses presque fabuleuses de population, parce que, la République étant l'expression et la sauvegarde des vœux et des intérêts de tous, chaque citoyen est prêt à la défendre au besoin et à réprimer spontanément toute tentative de trouble.

Nouvelles d'Italie.

Gouvernement provisoire de Brescia.

Brescia, 21 avril.

Le roi Charles-Albert, parti, dans la matinée du 19, pour Mantoue, pour se joindre aux troupes toscanes et romaines, dut, à son heureuse étoile, le bonheur d'être témoin d'un brillant fait d'armes dont tout l'honneur revient à la valeur des siens ; vers les dix heures du matin dudit jour, la plus forte partie de la garnison autrichienne de Mantoue avait quitté cette dernière ville, pour empêcher les troupes, fraîchement arrivées, de faire leur jonction avec les Piémontais. Celles-ci s'avançaient par la route de Rivalta, Grazie et Curtatone. Il y avait les lanciers de la brigade Aosté, conduits par le général Sommariva de Rivalta, une autre brigade venant de Puricella et du pont Rivero ; une autre avec de l'artillerie et de la cavalerie de Sarginesco et Castelluchio, s'avançant vers le sanctuaire de Grazie ; les troupes Piémontaises commencèrent à attaquer les Autrichiens sur les deux ponts, tout près de Grazie et de Curtatone ; les Autrichiens, reculant toujours, étaient vivement poursuivis par les Piémontais et les Toscans, qui s'avançaient contre eux avec courage. Tels étaient l'ardeur et le courage de nos troupes qu'elles parvinrent bientôt à s'emparer d'un bastion qui était une des clés de Mantoue ; l'artillerie tonnait avec un fracas extraordinaire, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; mais celle des Autrichiens faisait peu de mal aux nôtres ; la nôtre, dirigée avec cette adresse qui la place au rang des meilleures artilleries de l'Europe, démontait facilement les canons ennemis et éclaircissait rapidement les rangs autrichiens.

Les Autrichiens éprouvèrent de grandes pertes ; parmi les nôtres, il n'y eut que cinq morts et quelques blessés.

Le roi qui se trouvait à la petite église des Anges, admirait la rare intrépidité des siens.

Cette vigoureuse démonstration a dû prouver à nos frères de Mantoue que l'heure de leur délivrance ne tarderait pas à sonner.

Un autre fait d'armes assez important suivit celui que nous venons de rapporter. Les Piémontais enlevèrent toutes les provisions destinées à la ville de Mantoue, et après avoir battu et mis en fuite les Autrichiens, ils s'emparèrent de cette importante ligne de communication.

Pendant que tout ceci se passait dans la journée du 19, les Autrichiens, renfermés dans Peschiera, étaient le jour de naissance de Ferdinand, et lançaient des boulets sur le camp Piémontais, mais pas un de nos soldats ne fut atteint.

D'après la direction donnée aux préparatifs militaires, il paraît que Charles-Albert a l'intention d'attaquer simultanément Peschiera, Vérone et Mantoue, et d'empêcher les troupes autrichiennes de se secourir mutuellement et de se concentrer dans aucune de ces places.

Charles-Albert a son quartier général à Gazzoldo.

était plus cher que la vie, et, joignant l'action à l'action à la parole, elle tomba évanouie sur le parquet. M. Bernard courut chercher de l'eau fraîche, il en mouilla les tempes et les lèvres de la jeune fille, et, tout en la rappelant à la vie, il se félicitait presque de la violence de cette passion :

— Très bien, se disait-il, la voilà comme je la veux ; j'aime mieux ces pleurs et ce désespoir qu'une douleur muette ; tout ce qui est violent dure peu.

Il confia Rose à sa femme de chambre ; il envoya chez son médecin, et il chercha un moyen pour éloigner de sa fille l'homme dangereux qui troublait le repos de sa maison. Si, comme Hadgi, le fils du visir, il eût été mahométan, il aurait mis cette passion sur le compte d'Eblis ; mais M. Bernard était un bon chrétien, point fataliste, et qui croyait au libre arbitre.

— Il ne sera pas difficile, pensait-il, de faire quitter Marseille à M. de Nérès ; avec quelques sacs de mille francs, je peux le faire enlever et le confier à un capitaine de mes amis, qui l'emmènera pêcher des perles ou du corail sur les côtes d'Afrique ou de Coromandel ; on peut aussi le conduire à la Martinique ou à l'île Bourbon, l'introduire dans les meilleures maisons de ces beaux pays, et il rencontrera quelque riche veuve qui s'entêtera de sa jolie figure, et, en lui offrant sa fortune et sa main, me délivrera d'un gendre dont je ne veux pas.

Ce projet, qui souriait à M. Bernard, n'était pas facile à exécuter, parce que M. de Nérès était gentilhomme, et qu'en 1743, un marchand, si riche qu'il fût, ne pouvait pas plus disposer d'un gentilhomme, que de nos jours un citoyen ne peut disposer d'un autre, quel qu'il soit. Hadgi-Hassan devait,

de Mlle Rose, et la jeune fille vit, grâce à la clarté douteuse du crépuscule, des nègres coiffés de turbans, qui portaient sur leurs épaules une grande caisse et se dirigeaient vers le port : c'étaient les esclaves d'Hadgi-Hassan, chargés de la précieuse boîte où la belle Aischah était renfermée ; d'autres esclaves les suivirent successivement, emportant des meubles, des ballots, des ustensiles de ménage : c'était un démenagement nocturne. Enfin, elle vit un homme d'une taille majestueuse, qui donnait le bras à un jeune Turc et s'entretenait familièrement avec lui. Toutes ces personnes s'acheminaient vers le port. Nous avons dit que Hadgi avait fait revêtir son gendre futur d'une robe d'honneur. C'est ce qui empêcha Mlle Rose de reconnaître M. de Nérès, qui passa devant elle sans la voir : le petit chapeau à plume, l'habit râpé et l'épée à poignée d'acier et à fourreau de chagrin étaient, dans l'esprit de la jeune fille, inhérents à M. de Nérès, et elle ne se le représentait jamais que revêtu de ses insignes remarquables. Cependant le jeune homme adressa quelques mots à Hadgi, et Mlle Rose crut reconnaître la voix de celui qu'elle aimait. C'était sans doute une erreur de ses sens : M. de Nérès habillé en turc ! M. de Nérès en compagnie de nègres et de mamelucks ! C'était impossible. Néanmoins elle suivit. L'amour s'attache à tout, il suit les vestiges les plus légers, les indices les plus insignifiants : ce ne sont ni les yeux ni les oreilles qui le guident, c'est une espèce d'intuition mystérieuse qui vient du cœur.

(La suite à un prochain numéro.)

La députation chargée de l'échange des prisonniers de guerre a été reçue par Charles-Albert, avec de grandes démonstrations de satisfaction.

La population de Montechiaro, avec ses autorités municipales, le clergé et la garde civique a accompagné à sa dernière demeure le soldat Luigi Quaranta de Setto, qui faisait partie du 4^e régiment Piémontais de la compagnie des grenadiers, et qui avait succombé dans l'hôpital de cette ville. Ce tribut d'affection spontanée, pour un simple soldat, de la part de cette brave population de Montechiaro, a produit le plus grand effet sur notre armée, et montré les sentiments qui animent cette population, qui ne laisse échapper aucune occasion pour faire éclater ses sentiments de gratitude et d'admiration pour les valeureuses troupes du Piémont.

Vive l'Italie! Vive Pie IX! Vive Charles-Albert!

Par procuration du Gouvernement provisoire,
G. BORGHETTI, secrétaire-général.

Gouvernement provisoire de la Lombardie.

Bulletin du jour.

Les colonnes de la Toscane conduite par le général d'Arco Ferrari, dont on annonçait la prochaine arrivée, se trouvaient encore au quartier général de l'armée : elles sont environ au nombre de 5,000 hommes, avec deux cents chevaux et huit pièces d'artillerie. Il s'y trouve 1,500 volontaires appartenant aux meilleures familles de Florence. On pense qu'en ce moment il doit être arrivé un renfort de l'Université de Pise qui était attendu.

A Mantoue on donne pour certain que les habitants qui étaient en otage ont été remis en liberté.

Un journal annonce qu'un corps d'Autrichiens s'est emparé du pont de Mosticciolo. Une grande épouvante s'est répandue parmi les populations de la Valteline et de Valcamonica par la crainte que l'ennemi ne puisse entrer dans notre territoire par la partie du Tonal.

Pour faire disparaître toutes ces appréhensions, le ministre de la guerre a ordonné qu'un corps de troupes régulier, muni de quelques pièces d'artillerie, fut immédiatement expédié pour renforcer les volontaires, qui, de toutes les vallées voisines, sont arrivés en nombre pour défendre cette importante position.

Milan, le 22 avril 1848.

Par procuration du secrétaire-général du ministre de la guerre,
C. REALE.

Une lettre particulière annonce que Charles-Albert avait enjoint à divers corps francs de se réunir à l'armée piémontaise, et que, dans ces corps se trouvaient à être placées au poste d'honneur le jour du combat.

Dans une proclamation, Charles-Albert disait : C'est une chose étrange que, tandis que j'expose ma vie au milieu des combats, avec mes fils, on fasse des tentatives pour établir la république dans mes états.

En effet, Charles-Albert affronte tous les dangers : un boulet de canon coupe un jour une branche de murier et tue à ses côtés un de ses aides-de-camp. L'armée en fut tout émue, et les corps francs, de républicains qu'ils étaient, se sont de suite franchement ralliés à la cause de Charles-Albert.

Gênes, 25 avril.

Le Caire, paquebot-poste français, est arrivé hier, à quatre heures, de Marseille, avec les 500 volontaires de la légion italienne. Le paquebot de guerre sarde le *Gohara* avait été à sa rencontre. Les commandants de la légion italienne se sont rendus aussitôt à bord de ce dernier paquebot, pour se concerter sur les mesures à prendre pour le débarquement qui a eu lieu le lendemain sur le quai de la Tour-de-la-Lanterne de Gênes.

On lit dans le *Messenger* :

« Le bruit a couru ce matin qu'un des membres du Gouvernement provisoire, après une assez vive discussion au sein du conseil, aurait parlé de donner sa démission. Il lui aurait été répondu que si son offre était sérieuse, elle était acceptée. »

« Le membre dont il s'agit serait celui-là même qui, il y a cinq semaines, avait déjà été invité par ses collègues à faire retraite devant les témoignages de mécontentement qui, pourtant alors, ne commençaient qu'à poindre dans quelques départements. »

On lit dans la *Patrie* :

« On assure que le maire du 12^e arrondissement vient d'être suspendu de ses fonctions. On ajoute même que plusieurs employés auraient été arrêtés à la suite des graves irrégularités auxquelles ont donné lieu, dans le 12^e arrondissement, la distribution des cartes d'électeur et le vote d'un grand nombre d'entre eux. Il va sans dire que nous ne garantissons en aucune façon l'exactitude de ces nouvelles qui, vu leur gravité, ont jeté une certaine émotion dans le public. »

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« Est-il vrai qu'une ou plusieurs des boîtes du scrutin aient passé la nuit de dimanche à lundi chez M. Ledru-Rollin, au ministère de l'Intérieur ? »

« Est-il vrai que cette boîte ou ces boîtes y soient arrivées dans une voiture et sous escorte, vers onze heures du soir ? Est-il vrai que l'escorte ait fait pénétrer la voiture par la porte principale de l'hôtel, confiée, durant la nuit, à la vigilance exclusive de la garde républicaine, tandis que la garde nationale occupe un autre poste à l'entrée de la cour des bureaux ? »

« L'escorte étant ressortie tout aussitôt, à qui a-t-elle remis son dépôt ; sous quelle garde l'a-t-elle laissé ? »

« Le Gouvernement provisoire n'a-t-il pas décrété, et M. Ledru-Rollin lui-même n'a-t-il pas ordonné dans une instruction détaillée, que les boîtes, scellées chaque soir, pendant

la durée des opérations électorales, seraient portées à la mairie et mises sous clé ; et, dans tous les cas, confiées à la surveillance de la garde nationale, dont les factionnaires auraient à occuper toutes les issues du lieu du dépôt. »

Actes Officiels.

Paris, 26 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que les rassemblements d'Allemands formés dans les départements de l'Est s'organisent et s'arment malgré les prescriptions contraires de l'autorité.

Considérant que ces rassemblements d'étrangers sur un seul point, sont une charge pour les populations de ces départements.

Considérant que les gouvernements d'Allemagne ont rouverts leur frontière à leurs nationaux, qui peuvent y rentrer individuellement et sans armes ;

Considérant que ces rassemblements sont un objet d'alarmes et un prétexte d'armement pour les États voisins de la France, et un sujet de malentendu entre l'Allemagne et la République.

Considérant enfin que la paix existe et doit se resserrer entre les États de la Confédération germanique et la République, et qu'il ne peut dépendre de la volonté de quelques étrangers armés de dénaturer les sentiments de la France Républicaine envers l'Allemagne.

Décède :

Les rassemblements dans les départements de l'Est sont dissous.

— Un arrêté du ministre de l'Intérieur porte ce qui suit :

Les souscriptions aux ouvrages de littérature, d'art, etc., sont attribués à la direction de la librairie et des Théâtres.

Il sera créé près la direction de la librairie un jury d'examen qui nous désignera parmi les ouvrages proposés par les éditeurs et auteurs, ceux auxquels il sera utile de souscrire dans la limite du crédit affecté aux souscriptions.

Ce jury sera composé ainsi qu'il suit :

Le directeur de la librairie, président ;

Deux artistes peintres sculpteurs, etc., et deux hommes de lettres nommés par le ministre ;

Deux artistes et deux hommes de lettres choisis par les artistes et les hommes de lettres ;

Les fonctions des membres du jury seront purement gratuites.

Le jury sera renouvelé tous les ans.

Le directeur de la librairie pourra se faire remplacer par le chef du bureau de la librairie.

— Le décret suivant portant désorganisation de la haute administration des lignes télégraphiques, est encore un de ces actes néfastes du citoyen Ledru, et que rien ne justifiait à la veille de la réunion de la Constituante. Il est écrit que cet homme ne laissera derrière lui que trouble et désordre.

Que devient M. Alphonse Foy, homme d'une probité antique, d'une conscience de bronze, vieux soldat de l'Empire et neveu de l'un des plus grands citoyens qui aient illustré la tribune française ?

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 11 avril courant, l'administration centrale des lignes télégraphiques a reçu une nouvelle organisation. Au lieu d'un administrateur en chef et de deux adjoints, il n'y aura plus que deux administrateurs égaux en autorité.

Les citoyens Flocon, ancien administrateur adjoint, et Le-maître jeune, directeur à Toulon, sont nommés administrateurs des lignes télégraphiques ;

Le citoyen Decheppé, directeur à Lyon, est appelé à Paris en qualité de chef du cabinet des dépêches ;

Le citoyen Perrot est confirmé dans ses fonctions de premier traducteur.

— Le *Moniteur* publie le tableau comparatif des principales marchandises importées et exportées pendant les trois premiers mois de 1846, 1847 et 1848.

Les droits perçus se sont élevés savoir :

En mars 1846 à 12,555,628

En mars 1847 à 12,050,657

En mars 1848 à 5,550,472

Pendant le 1^{er} trimestre ils se sont élevés savoir :

En 1846 à 56,221,057

En 1847 à 52,969,595

En 1848 à 25,022,378

Ainsi l'on voit que les trois 1^{er} mois de 1848 offrent une diminution de plus de 9 millions et demie sur la même période de 1847 qui cependant était déjà une mauvaise année pendant laquelle on avait perçu plus de 5 millions de moins que pendant le premier trimestre de l'année précédente.

Ces diminutions portent sur presque tous les articles excepté les fontes de fer, les houilles les sucres qui présentent, au contraire, une amélioration sur les années précédentes.

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris, Vu les art. 54, 55 et 56 de l'instruction du Gouvernement provisoire en date du 8 mars dernier ;

Vu l'arrêté fait en mairie de Paris, le 12 avril courant, relatif aux opérations électorales pour la nomination des représentants du peuple dans le département de la Seine,

Arrête :

Le recensement général des votes aura lieu le 28 avril courant ; à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Les maires des arrondissements de Paris et des communes rurales, accompagnés des délégués nommés dans chaque bureau central, cantonal ou d'arrondissement, feront partie de

la réunion centrale de l'Hôtel-de-Ville. Ils s'y rendront aux jours et heure indiqués ci-dessus.

Ils y apporteront le procès-verbal du bureau central, cantonal ou d'arrondissement, et les annexes (ou les procès-verbaux des diverses sections.)

La réunion centrale désignera un de ses membres pour faire les fonctions de secrétaire.

Il sera donné lecture des procès-verbaux des diverses assemblées et des réclamations qu'ils contiendraient. La réunion centrale pourra donner son avis sur les réclamations ; elles resteront jointes au procès-verbal comme documents propres à éclairer la décision de l'Assemblée nationale, à laquelle il appartient de statuer définitivement sur la vérification des pouvoirs de ses membres.

La réunion centrale de l'Hôtel-de-Ville n'aura pas à revenir sur les attributions des bulletins, faites dans les assemblées cantonales ou d'arrondissement. Elle se bornera à faire le recensement des votes suivant les procès-verbaux arrêtés par ces assemblées.

Semblablement, si des candidats faisaient connaître qu'ils n'accepteraient point l'élection en cas où ils obtiendraient la majorité légale, la réunion centrale ferait mention de leur réclamation, mais sans y donner d'autre suite. Ce serait à l'assemblée nationale à statuer.

Le recensement général terminé, le bureau de la réunion centrale en informera immédiatement le maire de Paris et ses adjoints.

Les candidats qui auront réuni deux mille suffrages au moins, seront, suivant l'ordre des suffrages qu'ils auront obtenus, proclamés *représentants du peuple* par le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris.

Si un nombre de candidats plus considérable que celui des représentants à élire obtenait cette majorité, celui ou ceux qui auraient obtenu le plus de voix seraient seuls déclarés représentants.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé serait proclamé, sauf décision ultérieure de l'Assemblée nationale.

Si, au contraire, le nombre des candidats ayant obtenu la majorité exigée par l'art. 9 du décret du 5 mars, était inférieur à celui des représentants attribués au département de la Seine, il ne serait proclamé que les citoyens réunissant ce nombre de suffrages et la représentation du département serait complétée par une nouvelle élection qui aurait lieu huit jours plus tard.

Un procès-verbal constatant l'accomplissement de toutes ces opérations sera rédigé par les membres du bureau de la réunion centrale.

Signé : A. MARRAST.

— Le citoyen délégué du Gouvernement provisoire pour le service des hôpitaux et hospices civils, vient de charger une commission spéciale de l'examen de toutes les questions relatives aux vins à employer en nature dans nos établissements.

Cette commission est composée des citoyens :

Lanquetin, président de la chambre de commerce,

Berthier jeune, juge au tribunal de commerce,

Denis Ronillon, id. id. id.

Coquard, débitant de vins,

Camusat, courtier.

PARIS, 26 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Aujourd'hui les journalistes rendant compte des séances à l'Assemblée nationale ont eu une nouvelle réunion dans un des bureaux de l'ancienne chambre des députés, à l'effet de nommer leurs syndics. Il y avait 29 votants. Le rédacteur du *Constitutionnel* a obtenu 29 suffrages. Après lui le rédacteur de l'*Office Correspondance* a obtenu 28 voix, tous deux ont été proclamés syndics. Les rédacteurs du *Moniteur du soir* et de l'*Union* (ex monarchique) sont ceux qui ont ensuite obtenu le plus de voix.

Le bureau dans lequel les journalistes ont fait cette opération électorale, renfermait encore la trace de l'un des derniers scrutins accomplis par la chambre des députés, emputés avec la monarchie. On eut dit un camp levé à la hâte. Les urnes, les chaises placées autour du tapis vert, les feuilles de papier à moitié déchirées, les bulletins entassés et jetés pêle-mêle ; tout attestait une pensée de désordre, de fuite ou de peur.

Nous avons recueilli trois bulletins qui étaient comme isolés sur le tapis vert ; l'un portait le nom de M. Tesnière, l'autre celui de M. Ternaux Compans, le troisième portait le nom de M. Guizot.

Nous nous sommes emparé de ce dernier bulletin. C'est le seul acte de pillage que nous aurons à nous reprocher dans la dernière révolution.

MM. les architectes ont bien voulu introduire les journalistes dans la salle en construction. Nous pouvons donc en dire quelques mots de visu. Le vaisseau de l'Assemblée constituante sera immense ; la forme est celle d'un carré long, se terminant circulairement à celle des extrémités qui fait face à la tribune et au fauteuil du président. Les banquettes sont en bois de noyer, recouvertes d'une serge verte. Les Représentants du peuple seront assis, moins commodément qu'au spectacle. Ils seront séparés les uns des autres par une tringle garnie de serge. Sa décoration dans les tribunes et dans tout l'ensemble est vert-mat et jaune. Au-dessus du fauteuil présidentiel s'étale une façon de draperie qui ressemble au rideau d'un grand théâtre. A droite et à gauche on lit déjà en grosses lettres : *République française. Liberté, Egalité, Fraternité*. La salle, qui est fort éclairée par des doubles rangs de croisées transversales, sera, dans les séances du soir ou de la nuit, illuminée au moyen de neuf lustres disposés sur trois lignes parallèles.

La presse aura plus de cent places dans les tribunes, et

ces places seront les plus rapprochées du bureau présidentiel.

Les places réservées au public sans billet sont au fond de la salle, dans la partie la plus élevée. Elles sont isolées des autres tribunes. On y entrera par un escalier à part.

Somme toute, le nouveau monument que vient d'improviser M. Joly est d'une élégante simplicité.

— Le *Moniteur* publie ce matin un décret qui semble indiquer que le ministre des Finances va s'abstenir jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale de publier aucune mesure financière d'une grande importance. Il est chargé de préparer un bilan général de l'actif et du passif de la France, à partir du 24 février 1848, pour former le point de départ financier de la République française. Il est probable qu'à la suite de ce bilan le ministre des Finances fera connaître toutes les dépenses qui ont eu lieu pendant que le Gouvernement provisoire est resté aux affaires, et le résultat connu des diverses mesures financières qui ont été adoptées jusqu'à présent. Il semble que la grande mesure d'expropriation des chemins de fer ne puisse pas être convenablement discutée tant qu'on ne connaîtra pas au juste la situation financière de la République.

— Le club Blanqui s'est ému de ce que l'Assemblée nationale a publié que l'on avait demandé la guillotine dans une des séances de ce club, et, hier soir, une trentaine d'individus, membres de la société républicaine centrale, se sont présentés en tumulte à ce journal apportant une lettre signée de Auguste Blanqui, président, et de six autres délégués. L'Assemblée nationale rapporte, entre autres déclarations de quelques-unes des personnes présentes : « Qu'il n'y avait plus de justice et plus de lois ; que les citoyens avaient à veiller eux-mêmes à l'exercice de leurs droits ; que cette manifestation était pacifique, avait lieu sans armes ; que les citoyens de la société centrale républicaine auraient à se prononcer plus énergiquement si l'on ne prenait pas leur démarche en considération. »

— La malle de Bordeaux, arrivée ce matin, n'a pas apporté les correspondances de Madrid.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — LONDRES, 25 avril. — On a reçu de Hall, par le télégraphe électrique, la nouvelle de l'arrivée du *Julia*, navire Danois, venant de Copenhague : il annonce que trente bâtiments prussiens ont été saisis dans ce port, et qu'en vertu d'ordres, les Croiseurs Danois ont envoyé à Copenhague un grand nombre d'autres navires, sous pavillon prussien, arrêtés et capturés dans les eaux de Danemark ou en mer.

On disait dans la Cité que la guerre entre le Danemark et la Prusse avait été heureusement terminée par l'intercession de puissances amies.

On disait aussi que des correspondances particulières de Copenhague annonçaient qu'une partie de la flotte Danoise avait reçu l'ordre de se rendre à l'embouchure de l'Elbe et d'y attendre des ordres.

Dans la Cité, on trouve que le gouvernement Danois est parfois fondé à suivre la marche qu'il a adoptée.

NOUVELLES LOCALES.

— Le dépouillement du scrutin électoral a été continué toute la journée avec la plus grande activité ; on espère qu'il sera terminé assez tôt pour que le nom des élus soit proclamé, dans la soirée, au balcon de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Nous apprenons cependant qu'à une heure le tiers des cantons n'avait pas encore été dépouillé ; on nous a même assuré que les délégués du canton de Beaujeu n'étaient pas arrivés ce matin.

— M. Arago, commissaire du gouvernement provisoire, est parti hier soir, à 4 heures, pour Paris.

— Un rassemblement stationne depuis hier rue Sala, autour du couvent des sœurs de Sainte-Claire, où une visite domiciliaire a été commencée par suite de l'affirmation d'un citoyen que des armes y sont cachées.

Les recherches, continuées ce matin, n'ont amené la découverte d'aucune espèce d'armes : tout fait supposer que c'est encore une de ces mille fables inventées par la malveillance, et qui n'obtiennent malheureusement qu'une trop facile créance.

— Un piquet très-considérable, composé de troupes de ligne et de garde nationale, stationne devant le poste de la place Bellecour. Le poste de l'Arsenal est également renforcé d'un grand nombre de militaires et de gardes nationaux.

Ephémérides de la Révolution Française.

28 avril 1789. — Pillage et incendie de la manufacture de papiers peints de Reveillon, au faubourg Saint-Antoine, à Paris.

28 avril 1792. — Commencement des hostilités de l'armée française contre celles de l'Autriche et de la Prusse.

28 avril 1796. — Arrêté du Directoire exécutif portant formation de colonnes mobiles prises dans la garde nationale sédentaire.

28 avril 1799. — Le général Serrurier, avec mille hommes de troupes séparées de l'armée après la défaite de Moreau, est obligé de capituler.

28 avril 1799. — Assassinat des plénipotentiaires français en quittant la ville de Rastadt, par des hommes revêtus d'uniformes autrichiens. Les auteurs de ce crime sont restés inconnus.

DEPARTEMENTS.

Nous apprenons que des troubles graves ont éclaté dimanche à Castelsarrasin, à l'occasion des élections. Deux communes du canton s'étant présentées pour voter, elle furent ajournées au lendemain, le vote du chef-lieu devant occuper toute la journée. Ces électeurs reprenaient le chemin de leurs communes, lorsque, dit-on, sur les instances d'un curé, ils rétrogradèrent et voulurent envahir la salle du vote. Les gardes nationaux de garde s'opposèrent à leurs desseins ; de là naquit une effroyable mêlée ; des pierres furent lancées sur la garde nationale, qui dut faire usage de ses armes. De part et d'autre il y a eu des blessés, et même, dit-on, deux morts.

Bourse de Paris du 26 avril 1848.

Cinq pour cent, 65	— Dito	Quatre canaux, »
fin courant, 64 50	— Trois pour	Rentes de Naples, » »
cent, 44 50.	— Dito fin courant,	Dettes active d'Espagne, » »
44 25	— Quatre pour cent, » »	Emprunt romain, 54 1/2
Actions de la banque, 1500		Oblig. piémontaise, 860 ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . .	570	Orléans-Vierzon. . .	257 50
Paris à Rouen. . .	425	Montreuil à Troyes. . .	» »
Rouen au Havre. . .	207 50	Nord. . .	362 50
Paris à Strasbourg. . .	335	Amiens-Boulogne. . .	» »
Paris à Lyon. . .	314 25	Tours à Nantes. . .	345 »
Avignon à Marseille .	225	Dieppe. . .	» »
Versailles, rive droite .	117 50	Bordeaux à Cette. . .	» »
Id. rive gauche. . .	102 50	Lyon à Avignon. . .	» »
Bâle à Strasbourg. . .	87 50	Centre. . .	» »
Saint-Germain. . .	» »	Paris à Sceaux. . .	» »
Orléans-Bordeaux. . .	395	Sceaux. . .	» »

La bourse était en pleine hausse sur toutes les valeurs. Le décret relatif aux chemins de fer n'ayant pas encore paru au *Moniteur*, on se persuadait qu'il ne serait pas publié et que la question serait réservée à l'Assemblée nationale. Cette nouvelle a donné lieu à de nouveaux rachats de 5 0/0 qui a été fort recherché pendant la bourse.

Les chemins de fer, cependant, se tenaient toujours bien, parce que l'expropriation était toujours regardée comme un fait certain, et que la plupart des actionnaires ne voient pas d'autres moyens de sortir d'embarras.

La hausse sur la banque de France a été très-rapide, elle est surtout attribuée à la fusion prochaine de cet établissement avec les banques des départements. On disait aussi que la ban-

que de France avait obtenu de la banque d'Angleterre 25 millions de lingots sur un dépôt de billets de banque et de bons du trésor.

Le 3 0/0, fermé hier à 41 25, a ouvert à 41 75 et a fait 44 50, reste à 44 50.

Le 5 0/0, qui était hier à 62, a fait 63 50 et 65, ferme à 65. Les bons du trésor ont fait 37 et 39 0/0 d'escompte.

La banque de France a monté de 170 fr. à 1500.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

AVIS.

Le directeur de l'Administration des *Facteurs lyonnais* prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

De nombreuses plaintes nous ont été adressées, depuis quelques jours, au sujet de l'irrégularité de la distribution de la LIBERTÉ à nos abonnés.

Le succès inespéré que nous avons obtenu et que nous nous plaçons à devoir à la bienveillance publique, devait amener quelques désordres matériels inséparables des détails multiples d'une première organisation : nous nous sommes empressés de les réparer. Des mesures sont prises pour que la distribution soit faite à partir d'aujourd'hui avec activité et exactitude.

Etude de Me CHATELET, huissier à Lyoo, petite rue Mercière n° 13.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi, quatre mai 1848, dix heures du matin, à la Guillotière avenue de Vendôme, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison dite communément baraque, construite en pizé, maçonnerie et briques, couverte en tuiles creuses, ayant cinq ouvertures au premier étage et quatre au rez-de-chaussée ; à la suite, un hangar en planches couvert de tuiles creuses, confinée au nord par la maison Péguet, et au sud par un jardin occupé par Fillion ; le tout construit sur le terrain appartenant aux Hospices de Lyon, masse 59.

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN,

VASTE ATELIER,

Ayant Douze Ouvertures, se composant d'un rez-de-chaussée, d'un premier et greniers ; rue d'Enghien, passage Coste, aux Brotteaux, et pouvant convenir à un teinturier, un apprêteur ou toute autre industrie. On pourrait s'entendre avec un voisin pour utiliser une machine à vapeur de la force de 18 chevaux.

S'adresser, pour voir les lieux, au Concierge du passage ; et, pour les conditions, à madame veuve GUILLERMET, propriétaire, quai de Retz, 48, au 1^{er}.

LE MIDI,

CAISSE DE SECOURS MUTUELS contre les accidents et la mortalité des bestiaux, est représentée, à la Guillotière, par M. VARNET, directeur de la compagnie l'*Aigle*. Place des Repentirs, 5.

On y demande plusieurs jeunes gens pour faire la commission.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Deloche, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

VENTE

Aux enchères publiques, le samedi, 29 avril, à midi, du matériel d'une

IMPRIMERIE

typographique et lithographique,

Exploitée à Lyon, place de la Charité, et dépendant de la société dissoute *Constant Jaccottet et C^e*.

Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DELOCHE, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Avis divers.

SEUL VÉRITABLE SAVON GLAISE.

Dépôt général pour tous les épiciers, 10, rue de la Cage, magasin de laines et de couvertures, au *Mouton Blanc*.

A LOUER DE SUITE

En totalité ou en parties, une MAISON de campagne meublée, avec jardin et promenade dans un vaste clos, située à Vaise, du côté de *Gorge-de-Loup*, vieille route du Bourbonnais, n. 15 et 17 ; s'y adresser pour la visiter, et pour la location, à M^e LAVAL, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 10.

A LOUER, à la Saint-Jean prochaine,

rue Ecorcheboeuf, n. 5, rez-de-chaussée et premier étage.

Depuis cent ans et plus ce local est occupé par la boulangerie. S'adresser même maison, au deuxième étage.

AVIS.

Divers manufacturiers de Paris, Reims, Roubaix, Mulhouse et St-Quentin se sont réunis pour avoir aux moyens d'écouler les produits fabriqués et continuer ainsi le travail de leurs ateliers. Dans cette réunion, ils ont arrêté qu'on choisirait à Paris et dans quelques grandes villes des maisons auxquelles seraient adressées en dépôt toutes les marchandises formant la nouveauté du printemps, pour être vendues en détail et par robes au prix de fabrique.

MM. Gambès et Hodioux, rue St-Côme, n. 10 et 12, ont été désignés pour être, à Lyon, les entrepositaires. Ils ont donc mis en vente, depuis le 25 courant, des choix très-nombreux et variés d'étoffes dont nous donnons une nomenclature avec les prix fixés et marqués sur chaque pièce.

On doit applaudir à une pareille initiative qui ne peut qu'activer les affaires et augmenter la consommation.

Foulards laine mélangés . . .	»	75
Mousseline mi-laine, imprimée . .	»	95
Mousseline pure laine, imprimée .	1	40
Baréges imprimés . . .	1	30
Toile du Nord . . .	1	20

Et une multitude d'articles, tels que Toile de Misore, Toile de Canton, Argentine, Taffetas de laine, Valenciennes à carreaux, de 1 40 à 1 95.

25 pour cent d'économie. BONNE CONFECTION.

LETURE,

Ci-devant rue Puits-Gaillot, 9, actuellement rue Lanterne.

PLACE DE LA BOUCHERIE-DES-TERREAUX, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements, à façon, et au comptant, à des prix modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées en cas de non réussite.

Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes, moyennant bonification de 5 pour cent, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands.

Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il en soumettra d'avance à ses clients les échantillons variés et des premières fabriques ; il espère ainsi réaliser à leur profit l'avantage d'être bien et économiquement vêtus. Il habillera les enfants depuis l'âge de six ans.

On traitera pour la façon ou fourniture des uniformes.

La Guillotière, Imp. de BAJAT.